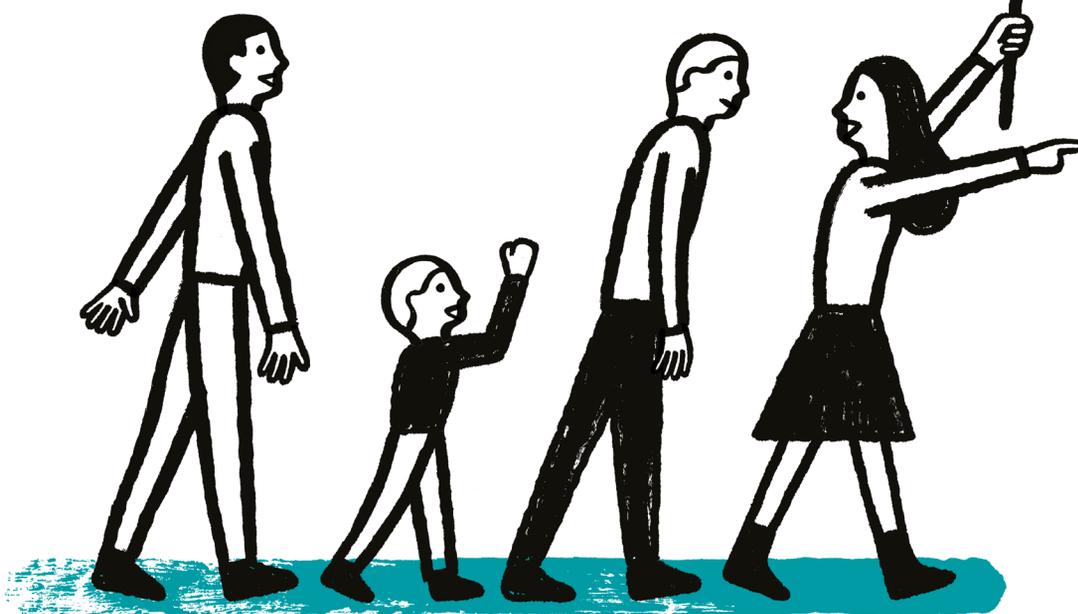


# Énergies renouvelables

## Façonner le destin énergétique de l'Europe

La feuille de route du Syndicat  
des énergies renouvelables (SER)  
pour une Europe décarbonée  
Avril 2024



## **Préambule**

Réenchanter la transition  
énergétique

**P. 3**

## **Souveraineté**

Une Europe de  
l'énergie forte pour  
une France forte

**P. 5**

## **Système énergétique**

Les leviers d'actions  
spécifiques par filière  
d'énergie renouvelable

**P. 11**

# Préambule

## Réenchanter la transition énergétique

**Jules Nyssen,  
Président du Syndicat des  
énergies renouvelables (SER)**

Face à l'urgence climatique, et comme nous y engage l'accord de Paris, nous avons le devoir de conduire une transition énergétique permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cette transition aura également pour bénéfice, en nous débarrassant progressivement des énergies fossiles, de nous libérer d'une dépendance géopolitique dont nous avons tous pu mesurer le coût. Cette problématique s'appliquant à l'ensemble de l'Union européenne, la transition énergétique ne pourra se faire sans une Europe de l'énergie forte.

Au-delà de l'histoire commune du continent, l'Europe est une puissance économique intégrée, confrontée à la concurrence de la Chine ou des États-Unis, où l'accès à l'énergie est un enjeu crucial en termes de compétitivité comme de souveraineté. Dans le respect des prérogatives de chaque État membre, c'est une véritable Union européenne de l'énergie qui doit se construire à travers une politique ambitieuse et exemplaire. Aux côtés de l'électricité décarbonée d'origine nucléaire, les énergies renouvelables constituent le pilier central de cette politique.

Sous l'impulsion de l'Union européenne, un développement massif de ces énergies

a été engagé et doit absolument se poursuivre pour pouvoir répondre à la demande d'énergie décarbonée qui va découler de la transformation de notre consommation finale d'énergie.

C'est le sens de l'objectif de 45% d'énergies renouvelables dans l'Union européenne d'ici à 2030, et celui qui est en cours de définition pour 2040. L'heure est clairement à l'accélération pour construire l'ossature d'un futur système énergétique qui utilisera toutes les énergies décarbonées disponibles et qui facilitera leur intégration aux réseaux électriques. Et l'heure est également à la mobilisation de tous les outils permettant d'atteindre ces objectifs dans chaque État membre, notamment l'accès aux financements nécessaires aux investissements considérables qui sont devant nous.

Dans le cadre de ces élections européennes, le rôle du Syndicat des énergies renouvelables (SER) est de faire avancer un certain nombre de mesures qui peuvent être intégrées dans la législation européenne, mais aussi d'interpeller les candidats pour que le récit autour de la transition énergétique soit le plus positif possible dans l'esprit collectif : la transition énergétique n'est pas une contrainte mais une fenêtre ouverte sur l'avenir !

# Souveraineté

## Une Europe de l'énergie forte pour une France forte

**La situation internationale nous montre chaque jour que l'Europe doit peser de tout son poids pour apporter des solutions aux défis du 21<sup>e</sup> siècle :** guerres en Ukraine et au Proche-Orient, conséquence de plus en plus graves du dérèglement climatique, concurrence exacerbée sur les industries stratégiques et les emplois qui y sont liés.

Dans ce climat anxieux pour nos concitoyens, et pour notre jeunesse en particulier, l'Union européenne représente, par son poids économique et politique, un levier d'action essentiel pour rendre la France plus forte, et faire de notre continent un espace où les peuples maîtrisent leur destin. Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) appelle ainsi les candidats qui se présenteront aux prochaines élections européennes à intégrer dans leur programme des actions permettant

à l'Europe et à la France d'être plus souveraines sur le plan énergétique, en accélérant notre sortie des énergies fossiles pour redevenir une terre d'innovation, et plus souveraines sur le plan industriel.

Pour le SER, il y a des liens évidents entre décarbonation et souveraineté (parce que moins de fossiles réduit les dépendances), entre souveraineté et compétitivité industrielle (car produire son énergie contribue à la résilience des prix) et entre renouveau industriel (qui permet de maîtriser nos processus de production) et lutte contre le changement climatique (en évitant d'exporter nos émissions de GES). Le *Green Deal* peut donc constituer une formidable boucle vertueuse de modernisation, de croissance, de créations d'emplois et de maîtrise de notre destin économique européen et climatique mondial.

# Une Europe souveraine sur le plan énergétique

**L'invasion de l'Ukraine par la Russie a montré à quel point l'Europe – et la France – restent fragiles : si nous avons réussi à diversifier nos sources d'approvisionnement, celles-ci restent encore largement fossiles et ont beaucoup pesé sur notre économie.**

Rien qu'en France, la facture énergétique en 2022 s'élevait à 116 milliards d'EUR du fait de notre très forte exposition à la volatilité des prix des énergies fossiles. En 2022, 86 % de la dégradation du déficit commercial de la France (-164 Md €) provient directement de la facture énergétique.

En se détournant de cette dépendance, les pays de l'Union européenne pourront investir encore plus massivement dans la transition énergétique et, bien sûr, dans d'autres secteurs essentiels comme l'éducation, la santé, la défense.

Les énergies renouvelables représentent une formidable opportunité pour regagner de la souveraineté dans ce domaine car elles offrent des solutions locales et compétitives pour couvrir nos besoins d'électricité, de chaleur et de froid ou de mobilité.

Il est cependant essentiel de garantir que les objectifs européens qui ont été adoptés dans ce secteur seront respectés : la directive RED 3 fixe en effet l'objectif de doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen en 6 ans,

pour qu'elles représentent 42,5 % dans la consommation énergétique globale à l'horizon 2030 – voire 45 %.

## 01 Créer une fonction de « Haut Représentant pour la Transition et la Planification énergétique »

Cette fonction sera directement rattachée à la présidence de la Commission européenne et sera responsable de la conduite des dialogues de mise en œuvre avec les États membres et du suivi de l'atteinte des objectifs à travers les Plans d'action nationaux énergie-climat (PNEC).

### OBJECTIFS

Le dialogue ainsi établi doit permettre de vérifier le bon déploiement de procédures d'autorisation rapides et efficaces sur la base d'indicateurs clés de performance pour les projets d'énergies renouvelables. Le Haut Représentant pourra également faciliter la diffusion des bonnes pratiques : mise en place de guichets et de procédures d'autorisation uniques pour l'ensemble des projets renouvelables ; encadrement des délais pour toutes les étapes de la procédure d'autorisation d'un projet, en ligne avec les exigences de la directive RED 3 ; intégration de la notion « le silence vaut accord » dans les procédures administratives et obligation

d'une motivation claire en cas de refus du projet.

## 02 Mettre en place un taux d'intérêt « vert »

Un taux porté par la Banque centrale européenne (BCE) et bonifié pour les projets inscrits dans la taxonomie européenne.

### OBJECTIFS

Répercuter cette bonification vers les projets de production d'énergies renouvelables, les projets industriels « verts » et les réseaux par le biais des banques bénéficiant du financement ou refinancement de la BCE.

## 03 Établir un nouveau plan d'investissement vert de l'Union européenne

Mettre à profit le débat à venir sur le prochain cadre financier pluriannuel (MFF 2027-2034) pour établir un nouveau plan d'investissement vert de l'UE ambitieux.

### OBJECTIFS

Maintenir les niveaux actuels de financement de la transition énergétique lorsque les fonds « Next Generation EU » et « Resilience and Recovery » ne seront plus disponibles.

## 04 Capitaliser sur le « Plan d'action pour les réseaux » présenté par la Commission européenne

Dans le prolongement du « Plan d'action pour les réseaux » présenté par la Commission européenne en 2023, le SER propose d'axer les efforts sur les actions suivantes :

→ **Une planification en amont des besoins et des investissements** et une réduction drastique des délais de mise en œuvre.

→ **Une réforme des règlements de l'UE sur les infrastructures**, alignant les infrastructures énergétiques prioritaires sur les objectifs énergétiques et climatiques de l'UE en intégrant les énergies renouvelables décentralisées et l'opportunité d'hybridation des projets d'énergies renouvelables avec du stockage.

→ **Un renforcement de la collaboration avec les gestionnaires de réseau de transport (GRT) et de distribution (GRD) européens** pour assurer la transparence de leurs plans d'investissement et de leurs capacités de réseau disponibles, reflétant les besoins en énergies renouvelables d'ici 2040.

→ **Une digitalisation de l'ensemble des réseaux**, pour développer notamment les fonctionnalités avancées et renforcer la cybersécurité.

→ **Un suivi régulier des trajectoires de développement** des réseaux en corrélation avec les objectifs.

→ **Une simplification des procédures pour le développement des réseaux** afin de raccourcir au maximum les temps de développement.

→ **Une évolution de l'organisation du marché de l'électricité**, pour une meilleure prise en compte de la flexibilité, corollaire indispensable à la pénétration croissante des renouvelables dans le bouquet énergétique européen et français.

## 05 Fixer un objectif d'au moins 80 % d'énergies renouvelables dans le mix européen à horizon 2040

Alors que la Commission européenne vient de proposer un objectif de baisse de 90 % de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040, le SER propose de fixer un objectif d'au moins 80 % d'énergies renouvelables dans le mix européen à horizon 2040, qui serait décliné en objectifs nationaux.

### OBJECTIFS

Apporter de la visibilité au secteur des énergies renouvelables afin de poursuivre après 2030 l'élan engagé par la Commission européenne. Les investissements dans les actifs de production d'énergies renouvelables doivent être envisagés sur une période

à minima de 20 à 25 ans. Cette visibilité sur le moyen terme est aussi nécessaire pour les investissements dans les capacités industrielles (gigafactories solaire, usines de fabrication d'éoliennes, de chaudières bois...)

## 06 Prendre en compte la spécificité des régions ultrapériphériques dans toutes les politiques de l'Union européenne

Dans la mesure où les régions ultrapériphériques (RUP) font face à des contraintes géographiques et techniques différentes de celles que l'on retrouve sur le continent, il est nécessaire de prendre en compte leur(s) spécificité(s) dans l'ensemble des politiques de l'Union européenne. Il est notamment important de mettre en cohérence le règlement ETS (Échange de quotas d'émission) afin de tenir compte de ces spécificités, comme c'est déjà le cas pour d'autres réglementations.

# Une Europe souveraine sur le plan industriel

**Les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs mondiaux de transition énergétique à 2030 nécessiteront 44 trillions de dollars<sup>1</sup>.**

La Chine représente aujourd'hui 90 % des investissements mondiaux dans les outils de production de technologies bas carbone (véhicules électriques, solaire, éolien, H2, etc.) ; les Etats-Unis ont mis en place l'*Inflation Reduction Act* (IRA) ; le Japon a voté un « plan de transformation vert » prévoyant la localisation de certaines industries critiques pour la transition énergétique ; l'Inde a fait de même pour les secteurs du photovoltaïque et des batteries.

L'Europe ne peut rester seule à ne pas se préoccuper de sa souveraineté énergétique et industrielle. Le règlement sur l'industrie nette-zéro (NZIA), qui a fait l'objet d'un accord politique récent, vise à couvrir au moins 40 % des besoins européens en technologies vertes par une production européenne. D'ici à 2030, cela représente au moins 30 GW de panneaux solaires, 36 GW d'éoliennes, 31 GW de pompes à chaleur, 100 GW d'électrolyseurs et 550 GWh de batteries à produire sur le sol européen.

Les dynamiques internationales conduisent aujourd'hui les acheteurs à devoir absorber un différentiel de compétitivité dès lors qu'ils décideraient de s'approvisionner avec des équipements stratégiques produits en Europe.

Dans ce contexte, le SER considère que les Etats membres doivent être en mesure de couvrir ce différentiel de compétitivité à travers un soutien valorisant les offres à fort contenu local. Il est en effet essentiel de pouvoir d'abord identifier ces offres mais aussi de pouvoir leur apporter un soutien spécifique additionnel, sans quoi les effets d'une politique publique industrielle seraient très limités.

## COMBINER LES OUTILS

Au-delà des leviers à créer, il est essentiel que la manière de combiner ces différents outils puisse être laissée à l'appréciation de chaque État membre et puisse être différenciée entre les différentes technologies en fonction notamment de leur degré de maturité. La situation de l'éolien, terrestre ou en mer, ne doit pas être traitée de la même manière que celle du solaire par exemple. Dans le premier cas, l'industrie européenne est établie et doit être en mesure de faire face à la concurrence internationale ; dans le second, il s'agit avant tout de recréer un tissu industriel européen sur une large partie de la chaîne de valeur, alors que l'offre actuelle – si elle doit, bien sûr, être soutenue – reste très limitée.

<sup>1</sup>. IRENA, World Energy Transition Outlook 2023

## 07 Valoriser le contenu local européen dans les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables

### OBJECTIFS

Permettre aux États membres de valoriser le contenu local européen dans leurs mécanismes de soutien aux énergies renouvelables.

Les États membres doivent être en mesure de compenser un différentiel de compétitivité à travers un soutien valorisant les offres à fort contenu local. Il est donc indispensable que la Commission européenne permette aux États-membres, dans le cadre de son contrôle relatif aux régimes des aides d'État, d'instaurer de tels mécanismes de bonification et de différenciation.

## 08 Adopter une approche dynamique au fil du temps

### OBJECTIFS

Tenir compte de la réalité des capacités industrielles existantes et futures et promouvoir, au niveau des États membres, une mobilisation différenciée par technologie de ces leviers.

En particulier, il faudra piloter finement la montée en puissance des différents dispositifs de soutien, pour que ceux-ci permettent d'accompagner la structuration d'une filière industrielle en Europe, sans mettre en danger le développement de secteurs qui reposent aujourd'hui sur une part importante d'importations.

## 09 Encourager le financement de capacités de production industrielle additionnelles

### OBJECTIFS

Sur le modèle du « Wind power package » européen, encourager le financement de capacités de production industrielle additionnelles par la Banque européenne d'investissement (BEI) ou par la création d'un « fonds de souveraineté industrielle européen », qui pourrait être validé lors des prochaines discussions sur le cadre financier pluriannuel (MFF).

En parallèle, il sera nécessaire de poursuivre la mise en place de règles améliorées et étendues en matière d'aides d'État pour l'industrie renouvelable, aussi bien pour les coûts d'investissement (CAPEX) que pour les coûts d'exploitation (OPEX).

# Systeme énergétique

## Les leviers d'actions spécifiques par filière d'énergie renouvelable

**Les scénarios de RTE et de l'ADEME montrent que les énergies renouvelables, électriques mais aussi non-électriques, constitueront l'ossature de notre futur système énergétique.**

Il est pour cela essentiel de combiner toutes les solutions renouvelables, en utilisant la complémentarité intrinsèque des filières de flux et de stock, en travaillant sur l'intégration aux réseaux, le développement du stockage et de l'hydrogène vert.

# Les filières d'énergies renouvelables

Porter un discours ambitieux sur la chaleur, le froid, les gaz renouvelables et les biocarburants.

Au-delà de l'électrification des usages, l'Union européenne doit déployer un discours bien plus ambitieux sur le développement de la chaleur et du froid renouvelables et éviter de ralentir le développement des bioénergies durables (bois-énergie, gaz renouvelables, biocarburants) et des énergies de récupération qui sont essentielles pour boucler l'équation énergétique globale. Il convient notamment d'analyser les retours d'expérience de la mise en œuvre des directives RED 2 et 3, en particulier les critères de durabilité environnementale qui s'appliquent à la biomasse.

## 10 Revoir le dispositif de taxation des biocarburants de première génération

Proposé par la Directive ETD (Taxation de l'Énergie), ce dispositif conduirait à taxer les biocarburants d'une manière équivalente aux énergies fossiles.

## 11 Soutenir une définition des carburants neutres en carbone

Dans le cadre de la révision du règlement CO<sub>2</sub> pour les véhicules lourds, le SER soutient une définition des carburants neutres en carbone qui intègre tous les carburants durables (biocarburants liquides et gazeux) en cohérence avec le cadre réglementaire existant (RED 2) et avec les solutions technologiques matures disponibles pour la décarbonation des véhicules thermiques et hybrides.

## 12 Favoriser l'émergence des premières unités industrielles et la production des biocarburants avancés

Comme des hydrocarbures de synthèse (e-fuels produits à partir d'hydrogène et de CO<sub>2</sub>)

### OBJECTIFS

Atteindre les objectifs fixés par la réglementation. Un soutien fort en matière de R&D est indispensable, comme la mise en œuvre de partenariats spécifiques et d'instruments de financement dédiés aux carburants durables au sein d'Horizon Europe ainsi qu'une reconnaissance de ces filières dans le cadre du Fonds d'Innovation.

## 13 Maintenir l'exemption de la taxation pour le bois-énergie durable

Au sens de la Directive RED 3, maintenir l'exemption de la taxation pour le bois-énergie durable, ou a minima introduire une possibilité de dérogation pour les États membres.



Biocarburants



Bois-énergie



Gaz renouvelables



Géothermies



Solaire thermique



Valorisation énergétique des déchets

## 14 Réserver un traitement différencié aux appareils indépendants de chauffage au bois

De manière très paradoxale, ces appareils risquent d'être traités de façon équivalente aux énergies fossiles dans le cadre de la révision des règlements sur l'étiquetage énergétique et sur l'écoconception.

## 15 Intégrer les activités de VED dans la taxonomie

Reconnaître la contribution des activités de valorisation énergétique des déchets non-recyclables dans la taxonomie verte de l'UE et maintenir les unités de valorisation énergétique dans le règlement du « partage de l'effort » (ESR).

### OBJECTIFS

Continuer à maîtriser les coûts et le bénéfice environnemental.

## 16 Fixer un objectif contraignant de développement du biométhane à l'échelle de l'UE

Pour fixer un objectif en ligne avec les ambitions du partenariat pour accélérer le développement du biométhane, le « Biomethane Industrial Partnership » (BIP) - qui vise à initier des actions concrètes et à atteindre 35 milliards de m<sup>3</sup> (environ 380 TWh) de production de biométhane en 2030, il convient de promouvoir la pertinence de la consommation du biométhane dans différents secteurs économiques (bâtiment, mobilité, industrie).

### OBJECTIFS

Renforcer la demande et donc accélérer la structuration du marché et valoriser les retombées locales des projets de biométhane pour favoriser l'acceptabilité des projets.

## 17 Mettre en place une Alliance européenne de la géothermie

À l'image de ce qui existe pour l'hydrogène ou les batteries en Europe, en intégrant un volet sur la production de lithium par géothermie profonde pour conforter les approvisionnements européens de l'industrie des batteries.

## 18 Porter la stratégie européenne sur la géothermie adoptée par le Parlement en janvier 2023

Soutenir toutes les géothermies y compris le secteur des échangeurs géothermiques alimentant les pompes à chaleur.

### OBJECTIFS

Réduire les charges administratives et catalyser les investissements dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et de l'agriculture, et harmoniser les outils de mitigation des risques.

# Les filières d'énergies renouvelables

## Développer l'ensemble des filières, matures comme innovantes

Les filières les plus matures sont le solaire, l'éolien terrestre et en mer, et l'hydroélectricité. Leur processus de déploiement est rapide et maîtrisé. Leur insertion dans le système électrique européen est facilitée par les progrès réalisés dans les technologies de stockage, l'interconnexion des réseaux et le pilotage intelligent de la demande.

### LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

représentent des atouts essentiels dans la flexibilité du système électrique européen. L'Europe a annoncé des objectifs de développement des énergies marines renouvelables de 1 GW mis en service en 2030 et 40 GW en 2050. Les énergies marines pourraient produire jusqu'à 10 % des besoins européens en 2050 et la France pourrait se positionner en leader européen avec 4 à 5 GW de potentiel sur les côtes normandes et bretonnes et une offre industrielle nationale.

### L'ÉOLIEN TERRESTRE ET EN MER

participera largement à la transition énergétique européenne et bénéficie d'une base industrielle forte dans plusieurs pays du continent y compris en France, qui accueille 3 des 12 usines européennes de fabrication d'éoliennes en mer. Le développement de cette énergie renouvelable compétitive, source d'emplois industriels locaux, doit être poursuivi et accéléré si l'Europe souhaite répondre aux enjeux climatiques, d'indépendance énergétique, de compétitivité et d'emplois.

### L'HYDROÉLECTRICITÉ

L'atteinte par l'Union européenne de la neutralité carbone sera facilitée par une pleine reconnaissance de l'hydroélectricité dans la composition du mix énergétique. Sa capacité de flexibilité et de stockage est indispensable pour compenser la variabilité de l'éolien et du solaire. S'appuyant sur une industrie et un savoir-faire qui rayonne à l'international (plus de 70 % des technologies hydroélectriques dans le monde proviennent d'Europe), la filière renforce la compétitivité européenne en matière de technologies propres ainsi que sa souveraineté.



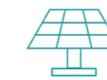
Éolien en mer



Éolien terrestre



Hydroélectricité



Solaire photovoltaïque



Énergies marines renouvelables

## 19 Soutenir les services réseau

En lien avec la proposition 4, le cadre réglementaire européen doit continuer à proposer des procédures d'autorisation accélérées et soutenir les actions de R&D pourtant sur les services réseau.

## 20 Accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'UE en matière d'énergie éolienne et des engagements de la Charte Européenne sur l'Éolien signée par 26 pays dont la France

Les 15 mesures du Plan d'action de l'UE en matière d'énergie éolienne et les engagements de la Charte Européenne sur l'Éolien impliquent, notamment au niveau national :

- de mettre en œuvre d'urgence des changements dans la conception des appels d'offres relatifs à l'éolien,
- d'alléger et d'accélérer les procédures d'instruction des autorisations,
- d'investir dans la chaîne d'approvisionnement européenne,
- de soutenir les infrastructures réseaux nécessaires au déploiement de l'éolien terrestre et en mer.

## 21 Donner aux actifs hydroélectriques un cadre réglementaire stable, favorable et équitable

En les intégrant comme technologie stratégique « net zero » dans le NZIA et en soutenant financièrement le développement de leur flexibilité.

## 22 Accompagner le financement des premières fermes hydroliennes commerciales

En permettant de combiner des mécanismes de financement européens comme le Fonds de souveraineté industrielle européen proposé par le SER, avec un dispositif de soutien national.

En parallèle, le SER propose de créer un fonds assurantiel dédié à la filière des énergies marines renouvelables, qui serait garanti par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour soutenir l'émergence de la filière.

## 23 Accélérer le déploiement du solaire photovoltaïque

Le solaire jouera un rôle absolument central dans la transition énergétique de l'Europe. En complément des engagements pris à travers la Charte européenne solaire signée par 23 pays dont la France en avril 2024 pour rebâtir une industrie solaire sur le continent, le SER propose que la prochaine législature soit l'occasion de déployer une stratégie d'ensemble au niveau européen pour faciliter l'accélération du solaire photovoltaïque sur l'ensemble des segments de marché : solaire sur toitures, ombrières de parkings, solaire au sol, agrivoltaïsme, solaire flottant, autoconsommation individuelle et collective, etc. Cette stratégie devra notamment permettre de passer en revue les différentes législations sectorielles de l'Union européenne pour s'assurer qu'elles facilitent réellement le déploiement du solaire, afin d'identifier les éventuelles barrières persistantes et proposer des mesures adéquates.

## Le Syndicat des énergies renouvelables (SER)

Le SER regroupe 540 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois.

L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

[www.enr.fr](http://www.enr.fr)

**Directeur de la publication**  
Jules Nyssen,  
président du SER

**Rédaction et coordination**  
Agathe Amin  
Cyril Carobot  
Magdaléna Clément  
Marie Guerin  
Cynthia Kari  
Alexandre Roesch  
Jérémy Simon

**Conception et réalisation graphique, secrétariat de rédaction**  
Atelier Marge Design

**Illustrations**  
Laurent Moreau

**Pictogrammes**  
Alexandre Félix, Think Up

**Remerciements**  
Remerciements aux adhérents du SER pour leurs contributions et tout particulièrement au Président de la Commission internationale et aux membres du GT Europe.

Imprimé à Rennes (Média Graphic) en avril 2024 sur Nautilus SuperWhite blanc FSC® Recycled 100% – 120g et Nautilus SuperWhite blanc FSC® Recycled 100% – 300g



**Syndicat des  
énergies renouvelables**

40-42 rue La Boétie – 75008 Paris  
T. 01 48 78 05 60 – [contact@enr.fr](mailto:contact@enr.fr)

[www.enr.fr](http://www.enr.fr)

[www.ser-evenements.com](http://www.ser-evenements.com)

 [@les\\_energies\\_renouvelables](https://twitter.com/les_energies_renouvelables)

 [Syndicat des énergies renouvelables](https://www.linkedin.com/company/syndicat-des-energies-renouvelables)

